



la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP



Attention, pour les votes par correspondances, n'oubliez pas de compter les délais d'acheminement par la Poste.

INFO 396

Continuum de sécurité : le Ministre de l'Intérieur va lancer une large consultation

Christophe CASTANER ne veut pas que le rapport parlementaire des Députés THOUROT et FAUVERGUE reste lettre morte ...

Le Ministre de l'Intérieur souhaite lancer une grande consultation sur ce sujet en associant les élus locaux.

Les groupes de travail rassemblant les organisations syndicales représentatives devraient se réunir dès le début de l'année – après les élections professionnelles

La FA-FPT attend avec impatience ces réunions afin de marteler encore et toujours nos revendications ... Le départ de Gérard COLLOMB a mis un frein à nos travaux. Ces derniers devraient reprendre dès 2019, sauf si On change encore de Ministre ou de gouvernement (Affaire à suivre).

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)



Compte Epargne Temps : quelques modifications

Un arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature, paru au Journal Officiel du 1^{er} décembre 2018 modifie le compte épargne-temps dans la fonction publique d'État en procédant à une revalorisation de 10 € du montant des jours monétisés au titre de ce compte et en abaissant de 20 à 15 jours le seuil de déclenchement dudit compte.

Ces mesures avaient été annoncées par le gouvernement lors du rendez-vous salarial de la fonction publique qui s'est déroulé en juin dernier.

Ainsi, « les montants forfaitaires par jour mentionnés aux a et b du 1° et au a du 2° du II de l'article 6, aux articles 6-1, 6-2 et 10-1 du décret du 29 avril 2002 susvisé sont fixés par catégorie statutaire de la manière suivante :

- 1° Catégorie A et assimilé : 135 € ;
- 2° Catégorie B et assimilé : 90 € ;
- 3° Catégorie C et assimilé : 75 €. »

Protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la Fonction publique : la CGT, FO et Solidaires ne le signent pas !!!

Le protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la Fonction publique a été signé le 30 novembre par six syndicats sans toutefois recueillir l'approbation majoritaire que visait le gouvernement.

Le protocole ne sera pas mis en œuvre en l'état.

Le protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la Fonction publique a été signé ce vendredi 30 novembre par 6 syndicats (CFDT, Unsa, FSU, CFTC, CFE-CGC et **FA-FP**).

FO, la CGT et Solidaires n'ont pas signé ce texte et n'étaient pas présents lors de la signature.

Ce nouvel accord s'inscrit bien dans la continuité du protocole du 8 mars 2013, **signé à l'unanimité des représentant.e.s des personnels et des employeurs**, dont la portée est renforcée par des dispositifs contraignants en matière d'égalité d'accès à l'ensemble des métiers et responsabilités, des moyens de contrôle ainsi que des sanctions en cas de non-application des dispositions prévues.

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**

Le texte du protocole d'accord actait entre autres :

- la création de pénalités financières si les employeurs publics ne se dotaient pas d'un plan d'action « égalité professionnelle » d'ici 2020 et ne le mettaient pas en place dans un délai de trois ans.
- Il prévoyait par ailleurs une exonération du jour de carence (dans le cadre des arrêts pour maladie) pour les femmes enceintes.
- ou encore la création d'un fonds pour l'égalité professionnelle dans le versant de l'État.
- Le renforcement de la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.
- La création des conditions d'un égal accès aux métiers et responsabilités professionnelles.

Solidarité Police Municipale Aude : inondations



Un grand merci à vous tous. La cagnotte solidaire a rapporté **2 240 €** en plus des **1 000 €** débloqués par l'AROS-PM et des **1 500 €** du SAPM 11.

La répartition de ces sommes sera laissée aux bons soins des membres du bureau du SAPM 11.

Merci à vous tous pour votre participation.

Le Président et le bureau de l'AROS-PM

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**



POLICE MUNICIPALE

**Policier Municipal
Garde Champêtre
A.S.V.P.**

Je vote FA, je m'engage!

06 12 18

Fédération

FA cette autonomie qui dérange..!

Votre contact FA-FPT PM :

Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

96, Rue Blanche - 75009 PARIS

Tél. 01 42 80 22 22 - Fax 01 42 80 91 81 - E-mail : policemunicipale@fafpt.org

www.policemunicipale.org et www.fafpt.org

 <https://www.facebook.com/fafptpolicemunicipale>

 <https://twitter.com/FAFPTPM>

 <https://www.instagram.com/federationautonomepm/>

 <https://federationautonomepm.tumblr.com/>